



DÉPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

DE

SAINT-JUST-ET-VACQUIÈRES

30580

Téléphone : 04 66 83 13 65

Télécopie : 04 66 83 71 43

Courriel : hotel.de.ville.st.just@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 14/09/2022

ABSENT : DUMAS Bruno.

Pas d'observation à propos du compte rendu du 30/06/2022.

TRAVAUX VOIRIE : Le conducteur travaux de l'entreprise JOFFRE vient expliquer les travaux de voirie nécessaires à la restauration de la voirie sur la vallée de Comblau. Un tronçon de 1 100 m environ sera reprofilé et goudronné, l'autre partie moins abîmée, sera seulement goudronnée. La dépense totale s'élève à 111 150 €HT. Le conseil municipal donne son accord.

RESTAURATION TEMPLE : Trois architectes seront contactés pour la réalisation de ces travaux qui comportent, outre le rejointoiement des façades, une révision complète de la stabilité de l'édifice, depuis les fondations jusqu'à la toiture. Les trois cabinets choisis sont : Atelier Espace Environnement à Alès, Rampon à Lédignan et Brément à St Just.

IMPLANTATIONS RESERVES D'EAU : Le maire a fait le tour de la commune avec M RIBIER, responsable de la protection incendie des habitations. Quatre réserves d'eau seraient susceptibles d'être installées (1 au Mas Champion, 1 à Vacquières, 1 à Comblau et 1 à St Just quartier Serre de l'Enclos). Cette dernière est la plus urgente car conditionnée à la délivrance de deux permis de construire. Si l'endroit a pratiquement été trouvé, il reste à aménager l'accès et ce n'est pas le plus facile car certaines conditions sont contraignantes (espace, pente, manœuvres). Cette installation doit être opérationnelle en octobre.

CHEMIN COMMUNAL N° 5 : La cession à la commune par Mme et M SCHENKER doit être ratifiée par un acte notarié. Rendez-vous a été pris chez Maître COURTIAL/SCAMMACCA à Vézénobres.

PRISES D'EAU AGRICOLES : L'été très chaud et sec que nous avons supporté a engendré une grosse consommation d'eau au niveau des prises agricoles. Il faudra peut-être prévoir une augmentation de la participation individuelle. Les prochaines factures seront surveillées et le conseil municipal avisera en fonction de celles-ci.

DEMANDES ACCES A L'EAU POTABLE : Le maire a demandé qu'une étude soit lancée quant à la possibilité pour certains quartiers d'avoir accès à l'eau potable. Il s'agit du quartier d'Eyzac, de Vacquières (fond du hameau) et du chemin du Chabian. Les techniciens prendront rendez-vous prochainement avec le conseil municipal.

POUBELLES A L'ENTREE DU VILLAGE : C'est maintenant un problème récurrent et une très mauvaise image pour notre village. Que faire ? Les supprimer, les installer ailleurs ? Tous les avis seront les bienvenus. En attendant, des affiches et un énième appel au civisme vont être placardés. Il est à noter que ce problème concerne à présent les autres lieux de collecte. Et l'hygiène dans tout ça ?

RENTREE DES CLASSES : Les effectifs se maintiennent. Vingt élèves sont inscrits à St Just.. Entre 60 et 70 enfants mangent quotidiennement à la cantine. Les repas sont acheminés sur St Just à un prix qui passe de 4,18 € à 4,40 € facturé aux communes. Les parents payaient jusqu'à présent 3,70 € le repas. En accord avec les autres maires celui-ci passera à 3,92 € au 1^{er} janvier. Les effectifs dans le bus de ramassage sont aussi à surveiller car deux navettes sont parfois nécessaires entre St Just et St Hippolyte vu un nombre trop important d'élèves.

TRAVAUX CIMETIERE : Dès qu'un maçon disponible aura été trouvé, il lui sera demandé de remettre en état le mur du cimetière côté sud est et d'enlever la dalle de béton qui gêne le creusement de nouvelles fosses.

PEINTURES COULOIR MAIRIE ET ANCIENNE POSTE : Le devis a été accepté et les travaux débiteront fin d'année. Montant HT : 3 968,50 €.

PROJET PHOTOVOLTAIQUE : La veille de cette réunion (d'où la non inscription à l'ordre du jour), le maire a reçu la visite d'un installateur photovoltaïque qui serait intéressé par l'implantation de cellules quartier Lauriol, dans la continuité d'un projet validé ou en cours de validation par la commune d'Euzet. Retombé pour la commune, environ 200 000 €/an. Affaire à suivre.

MAISONS FISSUREES : La sécheresse 2022 a, semble-t-il, occasionné des dégâts à certaines habitations. Les phénomènes de rétraction argileuse ont fait apparaître des fissures sur les façades, sur les terrasses et à l'intérieur des maisons. Une demande de classement de la commune en état de catastrophe naturelle sera demandée auprès de la Préfecture.

QUESTIONS DIVERSES : BelAir : Un panneau indiquant ce lieu dit sera installé à l'entrée. Les habitations qui ne l'ont pas été seront numérotées. Une révision de la chaussée est également prévue.

Ligne HT : Des réunions internes SMEG et ENEDIS sont prévues. Le maire a rencontré Monsieur Blancher qui lui a promis de mettre ce sujet à l'ordre du jour.

Carte bus : Participation de 70 € maintenue.

Distributeur pain : Nous allons essayer de relancer ce service qui végète.

ORDRE DU JOUR EPUISE, SEANCE LEVEE A 21 H.

